CENTRES RÉGIONAUX D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE SPORT

Les collectivités au secours des Creps

LILY FRANEY

Huit centres régionaux d'éducation populaire et de sport (Creps) ont fait les frais de la révision générale des politiques publiques. Un rapport récent pointe le désengagement de l'État et les problèmes qui risquent de s'ensuivre avec la reprise de ces structures par les collectivités territoriales.

Une « *stratégie perverse qui fonctionne* ». Telle est la conclusion d'un rapport du Sénat à propos du désengagement de l'État vis-à-vis des centres régionaux d'éducation populaire et de sport (Creps), victimes selon lui de la fameuse révision générale des politiques publiques (RGPP). « *La RGPP décidée par l'État impose des économies drastiques dans la fonction publique. Elle a pour conséquence la fermeture d'établissements publics et la suppression de milliers de postes* », renchérit

Marie-Jeanne Gobert, conseillère régionale PCF de Basse-Normandie. Dans un rapport déposé le 15 décembre dernier, le sénateur PS de la Creuse et rapporteur des crédits de la jeunesse et de la vie associative, **Jean-Jacques Lozach**, jugeait en effet que « *l'État se désengage en espérant que les collectivités seront forcées de prendre la main* ». Ainsi, entre 2009 et fin 2010, huit des vingt-quatre Creps de France ont disparu ou ont été repris « *par un nouvel organisme financé par une collectivité territoriale* ».

Pour rappel, les Creps sont des établissements publics nationaux placés sous la tutelle du ministère chargé des Sports. Leurs compétences relèvent de trois principaux domaines. Le premier est l'accueil et la formation des sportifs de haut niveau. Le deuxième est la formation aux métiers de l'animation et de l'encadrement sportif. Une mission d'autant plus importante que la concurrence est quasi inexistante, voire « *totalement inexistante pour les disciplines sportives en environnement spécifique (plongée, escalade, parapente, etc.)* ». Et, troisièmement, les Creps assurent l'accueil des mouvements associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Mais, depuis 2008, dans le cadre de la RGPP, l'État a entrepris de recentrer les missions des Creps et d'en réduire le nombre. Le recentrage des missions a notamment porté sur la préparation des sportifs de haut niveau et la formation dans les disciplines sportives en tension. Côté suppressions, huit Creps ont disparu au cours des deux dernières années : Amiens, Chalain, Houlgate, Mâcon et Limoges en 2009, Ajaccio, Voiron et Dinard en 2010.

Le caractère aléatoire des victimes

Le rapport souligne le « *caractère aléatoire* » de ces victimes, s'agissant d'établissements qui « *connaissent pour la plupart une situation satisfaisante* ». Le rapporteur regrette que « *la décision de supprimer des Creps relève avant tout d'une logique de régulation budgétaire* » alors que, selon lui, « *leur suppression dans des zones faiblement peuplées ne fera qu'augmenter les inégalités entre les régions* ».

Jean-Jacques Lozach s'est interrogé sur l'avenir de ces Creps fermés et sur la façon d'éviter le « *spectre de friches sportives* ». Mais cela pose aussi et surtout la question des moyens des collectivités car, dans six des huit cas, les activités ont été reprises par une collectivité.

À Houlgate, le projet de reprise a ainsi été porté par le conseil régional de Basse-Normandie, en collaboration avec plusieurs collectivités. Une association a été créée pour gérer le site et organiser les formations et l'accueil. À Mâcon, le projet de reprise a été porté par la ville et la structure gestionnaire est une association. À Ajaccio, la collectivité territoriale de Corse prévoyait la poursuite des activités par le centre de sport et de la jeunesse de Corse sous la forme d'une régie autonome. À Voiron, un accord a organisé la continuité des activités et l'acquisition du site par la communauté d'agglomération du Pays voironnais. Et, à Dinard, un partenariat État-région a mis en place le campus de l'excellence sportive de Bretagne et certaines missions y seront exercées par un groupement d'intérêt public. Pour le sénateur de la Creuse, c'est la preuve que « *l'État s'est clairement déchargé d'une mission de service public majeure dans les collectivités* ».

Une politique de privatisation de la formation

Conseillère régionale de Basse-Normandie, en charge de la commission Éducation, jeunesse et sport, Marie-Jeanne Gobert dénonçait elle aussi une « *politique de désengagement et de transfert de l'État, bien sûr sans les moyens* ». Mais, poursuit-elle, « *c'est surtout une politique de privatisation de la formation car chacun sait que les Creps sont des lieux d'accueil du mouvement sportif, des lieux d'accueil des activités populaires, des lieux d'accueil et de formation aux métiers du sport et de l'animation* ». Et de souligner qu'une fois encore, « *on livre un service au privé* » tout en dénonçant un « *affairisme conséquent* ».

Le cas du Creps de Chalain, dans le Jura, en est la parfaite illustration. Le site a été cédé au conseil général du Jura. « *Le département pensait récupérer le Creps pour un euro symbolique. Mais, au final, il l'a payé 1,5 million d'euros, avec une mise à disposition à l'association des maisons familiales rurales (MFR) sous la forme d'un bail emphytéotique. Tout cela s'est négocié au niveau de l'État sans que le département ait son mot à dire* », déplore **André Lamy**, conseiller général communiste du Jura, qui déplore que la structure accueille aujourd'hui un lycée agricole privé. « *Il a à sa disposition des équipements très sophistiqués, bien au-delà de ce dont il a besoin et, le pire, c'est qu'il fait de la concurrence aux lycées agricoles publics* ». Pour le conseiller général, « *c'est comme si l'on avait vendu la structure au privé. Elle n'est plus dans le giron public* ». À l'approche des élections cantonales, les élus du Front de gauche comptent bien remettre ce sujet sur le devant de la scène politique d'autant que le canton de Chalain est renouvelable. « *On prépare des propositions pour que ce pôle sportif et associatif revienne dans le giron du public afin que cet outil serve au niveau local* », insiste André Lamy, qui évoque « *une perte considérable pour le territoire* ». ●

Louise Morel